



Assurance Auto 2010 : MAAF Assurances n'augmente pas ses tarifs pour la 6^e année consécutive

Pour la sixième année consécutive, MAAF Assurances a décidé de ne pas appliquer d'augmentation de tarifs sur les contrats d'assurances automobile de son portefeuille. Ce qui correspond à une baisse de cotisation de - 1,5 % en moyenne en 2010 par rapport à 2009. Depuis 2004, la cotisation moyenne des clients MAAF a ainsi baissé de 11 %.

Cette décision est la conséquence de plusieurs facteurs :

- La baisse de la sinistralité routière structurelle et durable :

Le comportement plus prudent de l'ensemble des automobilistes lié à une politique dissuasive « efficace » des pouvoirs publics permet de constater une baisse de la sinistralité sur les routes. Selon une enquête IFOP d'avril 2009, les Français ont changé leur comportement sur les routes ; ils déclarent :

- être « beaucoup intéressés par les questions de sécurité sur la route » (76 %)
- « boucler leur ceinture avant de démarrer leur véhicule » (90% contre 80 % en 2003)
- « ne jamais prendre la route quand ils ont un peu bu » (80% contre 72% en 2003)

Selon le dernier Rapport de l'accidentalité de la Sécurité Routière, en 2008 et pour la 7^{ème} année consécutive, on note un recul de 8,3 % d'accidents corporels.

- ¾ des Français ont 12 points sur leur permis.

- La solidité technique et financière de MAAF en 2008 :

MAAF s'appuie sur de bonnes performances techniques, notamment grâce à une segmentation tarifaire fine et à une maîtrise des coûts des sinistres optimisée par Covéa AIS. Cette maîtrise est apportée par la force de négociation que représentent les enseignes regroupées au sein de Covéa (MAAF MMA GMF), par la participation au centre CESVI France qui permet d'améliorer les techniques de réparation, ainsi que par la rigueur de sa gestion.

Par ailleurs, dans un contexte économique mouvementé, MAAF a poursuivi son développement et conduit une politique financière maîtrisée, avec le maintien d'un niveau de fonds propres important et des indicateurs de solvabilité excellents.

Cette décision s'applique à tous les véhicules 4 roues, 2 roues, camions, camping-car et apparaîtra sur l'avis d'échéance 2010 pour les clients du groupe.

Pour Etienne Couturier, Directeur général délégué de MAAF, « la décision du maintien des tarifs pour une sixième année consécutive s'appuie sur des facteurs de marché ainsi que sur des fondamentaux génétiques développés par MAAF pour assurer avec rigueur la qualité de son portefeuille tout en s'appuyant sur sa solidité financière ».

A cette disposition tarifaire, qui concerne l'ensemble du portefeuille, s'ajoute le « Bonus à Vie MAAF » lancé en 2007 qui permet de conserver à vie les avantages tarifaires liés au bonus 0.50, que l'on soit assuré au Tiers ou tous Risques.

Rappelons que MAAF Assurances regroupe plus de 3,9 millions de clients et assure 3,8 millions de véhicules en France (+ 2,6 % de contrats supplémentaires en 2008).